

Délibération n°42

relative aux mandats régionaux nouvellement attribués

Les membres de l'AG CMA BFC, réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Dijon, le 23 juin 2025,

- VU l'article 19.1 du Règlement intérieur de la CMA BFC relatif à la constitution des commissions régionales de celle-ci
- VU l'invitation du Président à l'attention des élus à se porter volontaire pour intégrer ces commissions afin d'atteindre la représentation par département au sein de celles-ci et définie par l'article sus-cité, la répartition des mandats est la suivante :

Commissions régionales CMA BFC

COMMISSION FINANCES

90 : Mme Sonia SEBAG

71 : M. Bernard LOISEAU

MARCHES PUBLICS

71 : M. Bernard LOISEAU

71 : Mme Pascale PIERRE

FORMATION

21 : M. Cédric SAUVAGEOT

71 : Mme Nathalie VOLATIER

COMMUNICATION

90 : M. Yvan REBOUL

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL

39 : Mme Isabelle DANJEAN

Les mandats suivants restent à attribuer :

- Commissions finances = 1 élu du 71
- Développement Economique et Territorial = 1 élu du 71

Mandats régionaux extérieurs

PROPOSENT

de ratifier la proposition suivante :

- Administrateur et Vice-Président de l'AIF - CFA Auxerre : M. Jean-François LEMAITRE
- GPRR (AG/CA) : remplacement de M. Yves BRELOT par M. Bruno GRANDVOINET (et Mme Nathalie VOLATIER en suppléante)

DÉCIDENT

d'approuver la délibération relative aux mandats régionaux nouvellement attribués, **à l'unanimité.**



Dijon, le 23/06/2025

**Le Président de Chambre de
Métiers et de l'Artisanat BFC**